ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE33049 – " Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse **"**

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000e (publiée au 1/25.000e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet **http://natura2000.wallonie.be** ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33049 – **"** Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse **"**
Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33049 – " Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse " :

COMMUNE : LIERNEUX Div 1 Section H : parcelles 15A, 45A, 46N, 6A, 79C, 79X, 79X2, 79Y, 81Y, Div 3 Section A : parcelles 12E, 52
COMMUNE : TROIS-PONTS Div 1 Section B : parcelles 1036, 1046, 1053, 105B, 1082, 1084, 116C, 1233, 125H, 1286, 1287B, 1307A, 1466A, 1468B, 1485A, 1543M, 1549A, 1669A, 30D, 428C3, 428D3, 428E, 824A, 825C, 825D, 826M, 94A, 95, Section C : parcelles 1090A, 1277E, 1344A, 1345B, 1348, 1362A, 1367, 1369B, 1369C, 137D, 147, 167B, 178D, 178G, 178K, 363C, 363E, 477B, 477G, 522C, 559K, 63C, 64D, 762A, 77, 875A, 945Y
COMMUNE : VIELSALM Div 3 Section B : parcelles 205C, 236E, 236F, 236L, 309A, 333F, 40A, 724C4, 724F4, 724G3, 724Z2, 725B5, 725N2, 725Y2, 755, 872F7, 873C, 877B, 877D, 878A, 878C, 882C, 882D

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33049 – " Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse ".

Namur, le 14 avril 2016

Le Ministre - Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives, Délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN